



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

- I - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II - NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE EXTERNE
- III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- IV - ÉLECTION DES OFFICIERS
- V - SIGNATAIRES DES EFFETS SECONDAIRES
- VI - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 OCTOBRE 2021
- VII - PÉRIODE DE QUESTIONS
- VIII – CORRESPONDANCE
- IX - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- X - TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- XI - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Nomination représentant et substitut au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri
 - B) Mandater le directeur général et secrétaire-trésorier et le président à négocier et signer les ententes de location pour les terrains et locaux disponibles (incluant le garage au LET de la RIADM)
 - C) Amendement comptes à payer septembre 2021
 - D) Ajustements salariaux 2022
- XII - VARIA
- XIII - PÉRIODE DE QUESTIONS
- XIV - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 18 novembre 2021

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Siège social

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide, et Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Monsieur Daniel Laviolette, maire de la municipalité de Saint-Placide et Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Pierre Arseneault.

II- NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE EXTERNE

Ce point est reporté pour le moment

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-21

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Kévin Maurice

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que représenté par le directeur général.

- adopté à l'unanimité

IV- ÉLECTION DES OFFICIERS

2-11-21

Il est

Proposé par : M. Bernard Bigras-Denis

Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE Monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, soit et est nommé président d'élection.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

3-11-21

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE monsieur Bernard Bigras-Denis, soit et est nommé président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

4-11-21

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE Monsieur Kévin Maurice, soit et est nommé vice-président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

V- SIGNATAIRES DES EFFETS SECONDAIRES

Changement d'un signataire Banque Nationale du Canada

CONSIDÉRANT la fin du mandat du président, Monsieur Carl Péloquin;

CONSIDÉRANT le début des mandats de Monsieur Bernard Bigras-Denis à titre de président et de Monsieur Kévin Maurice à titre de vice-président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Pierre Arseneault à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un remplacement de signataires des effets bancaires ;

5-11-21

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE le nom de monsieur Carl Péloquin soit retiré comme signataire des effets bancaires à compter du 8 novembre 2021.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne messieurs Bernard Bigras-Denis, Kévin Maurice et Pierre Arseneault, comme signataires additionnelles des effets bancaires de ladite Régie auprès de la Banque Nationale du Canada, à compter du 19 novembre 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le président, monsieur Bernard Bigras-Denis, le vice-président monsieur Kevin Maurice, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault et l'adjointe à la direction générale et comptabilité, madame Isabelle Charbonneau, soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président et/ou du vice-président et/ou du directeur général et secrétaire-trésorier et/ou celle de l'adjointe à la direction générale et comptabilité.

- adopté à l'unanimité

Nomination d'un nouvel administrateur principal/AccèsD affaires et ajout d'un signataire des effets bancaires

CONSIDÉRANT la fin du mandat du président, Monsieur Carl Péloquin;

CONSIDÉRANT le début du mandat de Monsieur Bernard Bigras-Denis à titre de président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un remplacement de signataire des effets bancaires;

6-11-21

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

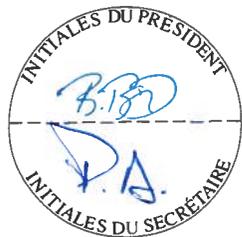
QUE le nom de monsieur Carl Péloquin soit retiré comme signataire des effets bancaires à compter du 8 novembre 2021.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne Monsieur Bernard Bigras-Denis, Monsieur Pierre Arseneault et Madame Isabelle Charbonneau comme administrateurs principaux aux fins du service AccèsD affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE le président, monsieur Bernard Bigras-Denis, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault et l'adjointe à la direction générale et comptabilité, madame Isabelle Charbonneau, soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président et/ou du directeur général et secrétaire-trésorier et/ou celle de l'adjointe à la direction générale et comptabilité.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VI - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

7-11-21

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Bernard Bigras-Denis

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2021.

- adopté à l'unanimité

VII - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

VIII - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

IX - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER

1- Rapport du directeur général et secrétaire-
trésorier

Aucun contrat octroyé

X - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-10-2021 au 18-11-2021, déposée par le président;

8-11-21

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 22-10-2021 au 18-11-2021, et ce, pour un montant de 340 697.83\$.

XI – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Nomination d'un représentant et d'un substitut au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

CONSIDÉRANT que ladite Régie doit également nommer un délégué substitut pour assister à l'assemblée générale de Tricentris, centre de tri;

9-11-21

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Kévin Maurice
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate dès à présent, M. Bernard Bigras-Denis, afin de représenter la Régie et siéger au conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

10-11-21

Il est

Proposé par : M. Bernard Bigras-Denis
Appuyé par : M. Denis Lavigne

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate dès à présent, M. Kévin Maurice à titre de délégué substitut de la Régie pour assister à l'assemblée générale de Tricentris.

- Adopté à l'unanimité

b) Mandater le directeur général et secrétaire-trésorier et le président à négocier et signer les ententes de location pour les terrains et locaux disponibles (incluant le garage au LET de la RIADM)

CONSIDÉRANT que différents baux arrivent à échéance pour les terrains et locaux disponibles (incluant le garage au LET de la RIADM);

11-11-21



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par: M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le président, M. Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault à signer les différents baux des propriétés appartenant à la Régie.

- adopté à l'unanimité

c) Amendement comptes à payer septembre 2021

Considérant qu'il a eu une erreur cléricale dans le montant total des comptes à payer du mois de septembre 2021;

12-11-21

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité, soit, et elle est, par les présentes, autorisée à corriger l'erreur cléricale apparaissant dans les Documents, selon les projets, incorporant la correction nécessaire, présenté aux membres du Conseil de la Régie.

- adopté à l'unanimité

d) Ajustements salariaux 2022

- Ce point est reporté à une séance ultérieure.

XII- VARIA

XIII- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

XIV- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

13-11-21

Il est

Proposé par: M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 décembre 2021 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président